



Voici la liste des papiers que chaque participant au voyage en Angleterre **doit avoir en sa possession** pour le départ.

- Une autorisation de sortie du territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale. Cette autorisation est téléchargeable sur le site du collège.
- Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité (**valable au moins jusqu'au 11/05/2019**). Si la carte est périmée, faites une demande dès à présent - attention aux délais ! (environ 1 mois)
- Une photocopie de la carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou du passeport valide **du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire.**
- La carte E111 (carte européenne d'assurance maladie) valable au moins jusqu'au 11/05/2019. **En faire la demande auprès de l'assurance maladie dès à présent.**
- **Si l'enfant porte un nom de famille différent** que celui du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire, il faudra également une copie du livret de famille (avec les pages des parents et de l'enfant).
- **Tout élève dont la carte d'identité / le passeport n'appartient pas à un pays de l'Union Européenne doit se faire connaître au plus vite auprès de Mme Lux.**

Par ailleurs, merci de compléter la fiche personnelle téléchargeable également sur le site du collège.

**Pour des raisons de sécurité et pour vérifier les dates de validité des cartes d'identité, il vous est demandé de faire la photocopie de chaque document et de les remettre au professeur d'anglais dès à présent et avant le 15/02/2019.**



Voici la liste des papiers que chaque participant au voyage en Angleterre **doit avoir en sa possession** pour le départ.

- Une autorisation de sortie du territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale. Cette autorisation est téléchargeable sur le site du collège.
- Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité (**valable au moins jusqu'au 11/05/2019**). Si la carte est périmée, faites une demande dès à présent - attention aux délais ! (environ 1 mois)
- Une photocopie de la carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou du passeport valide **du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire.**
- La carte E111 (carte européenne d'assurance maladie) valable au moins jusqu'au 11/05/2019. **En faire la demande auprès de l'assurance maladie dès à présent.**
- **Si l'enfant porte un nom de famille différent** que celui du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire, il faudra également une copie du livret de famille (avec les pages des parents et de l'enfant).
- **Tout élève dont la carte d'identité / le passeport n'appartient pas à un pays de l'Union Européenne doit se faire connaître au plus vite auprès de Mme Lux.**

Par ailleurs, merci de compléter la fiche personnelle téléchargeable également sur le site du collège.

**Pour des raisons de sécurité et pour vérifier les dates de validité des cartes d'identité, il vous est demandé de faire la photocopie de chaque document et de les remettre au professeur d'anglais dès à présent et avant le 15/02/2019.**